

75070

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

BORDEAUX, 13-25, rue d'Aviau

DE

LA GIRONDE

Le 191

— DIC —

Bordeaux, le 20 mai 1919

Mon cher Confère,

La question que pose votre correspondant est assez complexe. On peut, je crois, envisager les choses de la façon suivante.

La rivalité franco-espagnole ancienne, une fois de plus, en 1629, les armées françaises au Roussillon. Orléans et La Rochelle sont attaquées en juin-juillet 1629.

À ce moment c'était une révolution en Catalogne contre le régime castillan personnifié par le terrible ministre de Philippe IV, Olivares. Les Catalans constituaient un "gouvernement" à Barcelone et firent appel à Louis XIII qui, par accord avec les Barcelonnais formaient "comté de Barcelone" (traité des 15 août et 18 octobre 1640 et 23 janvier 1641).

Cependant, une armée castillane, appelée

Le Catalogne proprement dit, s'est faite sous
L'espagnol tous les habitants font cause
commune avec les Barcelonnais.

Louis XIII met sous le sceau ^(sic) Louis L'espagnol
défendue par une garnison qui terronne la
population à partager ses boulets entre les
assiégés et les assiégeants.

Entre temps, Louis XIII avait des succès
sur les troupes de son conte barcelonnais contre les
troupes d'Olivarès.

Mais il les abandonne au plus tôt Olivarès,
après la mort de Louis XIII et de Richelieu
s'étant retiré de L'espagnol, Louis s'engage
les Catalans par les Castillans de trahir avec
Médina moyennant la cession du Roussillon
au traité des Pyrénées.

En somme, les L'espagnols étaient favorables
au roi de France considéré comme conte de
Barcelonne, signant de ce titre, le Princeps
de Catalogne tout le Roussillon faisait partie. Le
traité des Pyrénées est une solution diplomatique
nouvelle qui sépare le Roussillon de la Catalogne
et résout le problème non pas au point de vue
catalan, mais au point de vue franco-espagnol.
Calmette.

th

e

illegible

e

bs

illegible

e

el

e

for

e

e

re

e

ol.

75070

Cher Monsieur

Veuillez ne pas vous déranger ce soir -
Le Com.^e Chazeau et moi, prenons le
Service : "régulièrement" -

Vous êtes donc libre ce soir.

Je v. présente, Cher Monsieur, mes plus
dévotés salutations,

G. Chazeau

24 avril 1915